Organisation du Challenge Attelage GHS-CAR 2026

Il sera organisé sous l'égide de la Commission d'Attelage du GHS.

Les différents organisateurs restent indépendants quant au programme et à l'organisation matérielle des manches.

Organisation de type CAR **avec règlement LEWB-FRBSE CAR**.

Le calendrier est déterminé au maximum en dehors des dates de CAN.

Les participants, tant les meneurs que les grooms, devront être en ordre de licence LEWB L01 minimum.

Pas de classement particulier de licence. (Qui peut le plus peut le moins.)

Les engagements se paieront auprès du secrétariat du GHS : 35.00€ par manche du challenge pour les licenciés GHS et 40€ par manche du challenge pour les licenciés d'un autre groupement via Equibel ou au numéro de compte du GHS BE85 7775 9363 3006.

Une partie de l'engagement sera versée par l'organisateur dans la caisse du challenge au prorata des participants. Elle est fixée à 20€. Le décompte sera fait après chaque concours.

Chaque manche donnera lieu à un classement par catégories. 12 catégories maximum. 1, 2 ou 4 poneys, chevaux, traits, junior, tandem poney, tandem chevaux et para.

Attention particulière des organisateurs

On ne construit pas un parcours pour 4 chevaux comme pour 2 ou 1.

En ce qui concerne les juniors, le règlement spécifique pour juniors 2025 sera d'application.

La remise des prix du jour comprendra au minimum la remise d'une coupe au vainqueur de chaque catégorie. Les autres candidats pourront être appelés ou non par l'organisateur.

A chaque manche organisée dans chaque catégorie, le premier classé prendra 20 points, le second 17, le troisième 15, et ensuite 14, 13,… jusqu'à 1 point. A partir du 17ème, chaque participant aura 1 point.

Si deux concours sont organisés le même week-end, un dressage et une maniabilité le samedi et une maniabilité et un marathon le dimanche, les deux concours seront pris en compte pour le challenge.

Tous les résultats (= points) seront retenus pour la comptabilité du Challenge. Pour être challengeable, il faut minimum 3 participations par meneur et **être licencié GHS ou pour les licenciés d'un autre groupement avoir payé une somme supplémentaire de 5€ lors de leur inscription**.

Seules les catégories où 3 meneurs minimum ont participé au moins une fois durant la saison entreront en ligne de compte pour le challenge. Les 3 premiers de chaque catégorie seront récompensés lors de la soirée de remise des prix organisée en fin de saison.

Seuls les meneurs présents seront récompensés.

Une manche peut comprendre soit une maniabilité et un marathon de 3 obstacles minimum et 5 obstacles maximum avec 5 portes par obstacle, soit un dressage (reprise CAI1*) soit un derby (avec 2 obstacles et 5 portes par obstacle maximum).

L'ordre des épreuves est du ressort de l'organisateur.

C'est le meneur qui prendra les points. Le meneur pourra également s'inscrire plusieurs fois par journée avec des chevaux différents, que ce soit dans la même catégorie ou dans une catégorie différente.

Les différents organisateurs s'engagent à fournir une équipe de bénévoles suffisante au bon déroulement de la journée (fléchage, départ/arrivée, obstacles et maniabilité).

L'organisateur s'assurera de la présence d'un délégué technique et d'un président de jury de son choix, qui peut être la même personne, issus de la liste officielle LEWB ainsi que d'un bureau de calcul.

Tous les cas non prévus par le présent règlement seront réglés par les règlements FEI et les adaptations belges.